



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
des affaires  
européennes**

## **L'Europe agit pour votre santé au quotidien !**

*Bien qu'ayant peu de compétences en la matière, l'Union européenne a démontré lors de la pandémie qu'elle savait faire preuve de réactivité et qu'elle était avant tout là pour protéger sa population, garantir un accès équitable aux soins de qualité et promouvoir le bien-être de ses citoyens.*



©Commission européenne

L'Union européenne n'a jamais autant avancé dans le domaine de la santé. Que ce soit la réponse à la crise sanitaire inédite, l'amélioration de la santé de tous tout au long de la vie ou encore la lutte contre la pénurie de médicaments, l'Union – qui a réalisé qu'il fallait agir ensemble plutôt que de manière dispersée – mène une politique volontariste. De fait :

- **C'est en Européens que nous avons fait face à la pandémie de Covid-19.** Transferts de patients entre États membres, coordination des mesures de gestion, achat de matériel médical, achat commun de 4,6 milliards de doses de vaccin : voilà des actions très concrètes qui ont permis de protéger les Européens et de vacciner plus de 80 % de la population adulte de l'Union européenne.
- **C'est en Européens que nous avons adopté un plan de relance européen.** Décision historique par son ampleur (750Mds€), cette mesure a permis de soutenir l'activité économique pendant la crise de Covid-19 et de relancer l'économie européenne.
- **C'est en Européens que nous avons renforcé la prévention et la réponse de l'Union européenne face aux crises sanitaires** avec la constitution de stocks stratégiques ou encore le renforcement des agences européennes (volet anticipation des urgences sanitaires et volet renforcement des circuits de recherche et de développement).
- **C'est en Européens que nous avons récemment mis en place un espace européen des données de santé** pour assurer au sein de l'Union européenne un partage sécurisé des



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
des affaires  
européennes**

données de santé entre professionnels, un accès immédiat aux données de santé des patients, une facilitation des prises en charge et une portabilité des données de santé.

Si beaucoup a été fait, le travail doit se poursuivre. Le chantier le plus emblématique est incontestablement celui de la **lutte contre les pénuries de médicaments**. Ce travail s'inscrit dans un cadre plus large qui est celui de la révision du **paquet pharmaceutique** qui a pour objectif de garantir l'accès des patients à des médicaments abordables, de favoriser l'innovation et d'augmenter la sécurité d'approvisionnement.

**Pour aller plus loin : stratégies, directives, règlements, communications, plans d'actions et cadres stratégiques**

[Règlement modifiant les règlements \(UE\) no 1301/2013, \(UE\) no 1303/2013 et \(UE\) no 508/2014 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie en réaction à la propagation du COVID-19 \(initiative d'investissement en réaction au coronavirus\)](#) – mars 2020

[Règlement établissant un programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé \(programme «L'UE pour la santé»\) pour la période 2021-2027, et abrogeant le règlement \(UE\) no 282/2014](#) – mars 2021

[Plan européen pour vaincre le cancer](#) - février 2022

[Proposition de règlement - L'espace européen des données de santé](#) - mai 2022

[Proposition de recommandation du Conseil \(RC\) sur le renforcement de la prévention par la détection précoce : Une nouvelle approche du dépistage du cancer remplaçant la recommandation CR 2003/878/CE](#) – septembre 2022

[Règlement établissant des procédures de l'Union pour l'autorisation et la surveillance des médicaments à usage humain et établissant des règles régissant l'Agence européenne des médicaments, modifiant le règlement \(CE\) n° 1394/2007 et le règlement \(UE\) n° 536/2014 et abrogeant le règlement \(CE\) n° 726/2004, le règlement \(CE\) n° 141/2000 et le règlement \(CE\) n° 1901/2006](#) – avril 2023

**Les outils financiers principalement mobilisés**

[Horizon Europe](#)

[NextGenerationEU](#)

[Fonds social européen plus \(FSE+\)](#)

[Fonds européen de développement régional](#)

[InvestEU](#)

[Facilité pour la reprise et la résilience](#)